



Municipalité de Mulgrave-et-Derry

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rôle de perception 2025

Avis public est donné que, conformément aux dispositions de l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2026 est maintenant déposé au bureau municipal situé au 565, Ave de Buckingham, Gatineau, QC J8L 2H2.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales imposées et à prélever pour l'année 2026, incluant les taxes de fonctionnement, les taxes spéciales.

Nous tenons à vous rappeler que, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 6 mars 2026. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300 \$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte soit en un ou trois versements égaux. L'unique versement ou le premier versement est exigible le 6 mars 2026, le deuxième le 5 juin 2026 et le troisième le 4 septembre 2026.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales, par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (paiement direct, chèque ou comptant). Assurez-vous d'inscrire le numéro de matricule à 10 chiffres, correspondant à la propriété payée, dans votre dossier de paiement électronique.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos chèques accompagnés des talons de remises détachables. Une boîte de dépôt pour courrier est disponible près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

**Si vous ne recevez pas votre compte de taxes, nous nous invitons à communiquer avec la Municipalité au 819 986-9519, poste 200.**

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23ième jour du mois de janvier entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23ième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

*Mario Briggs*

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier trésorier